

VD_FINDINFO Arrêt / 2012 / 66 vom 9. November 2000

VD Tribunal cantonal, 2000-11-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Arr_t__2012__66

FR: VD_FINDINFO Arrêt / 2012 / 66 du 9 novembre 2000

IT: VD_FINDINFO Arrêt / 2012 / 66 del 9 novembre 2000

Regeste

DROIT D'ÊTRE ENTENDU, ADMISSION DE LA DEMANDE, SUPPRESSION{EN GÉNÉRAL}, TUTELLE | 420 al. 2 CC, 438 CC, 29 al. 2 Cst., 91 al. 2 LVCC

Erwägungen

E. 3

En définitive, le recours interjeté par Z._____ doit être admis et la décision entreprise annulée d'office dans son ensemble, la cause étant renvoyée à la Justice de paix du district de Morges pour instruction dans le sens des considérants puis nouvelle décision. Le présent arrêt peut être rendu sans frais conformément à l'art. 236 al. 2 TFJC (Tarif du 4 décembre 1984 des frais judiciaires en matière civile, RSV 270.11.5, qui reste applicable, cf. art. 100 TFJC du 28 septembre 2010). Par ces motifs, la Chambre des tutelles du Tribunal cantonal, statuant à huis clos, prononce : I. Le recours est admis. II. La décision est annulée et la cause renvoyée à la Justice de paix du district de Morges pour instruction dans le sens des considérants, puis nouvelle décision. III. L'arrêt, rendu sans frais, est exécutoire. Le président : La greffière : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié à : ■ M. Z._____, ■ Mme R._____, - M. L._____, et communiqué à : ■ Justice de paix du district de Morges, par l'envoi de photocopies. Il prend date de ce jour. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière civile devant le Tribunal fédéral au sens des art. 72 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral – RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.